

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°50/2015

OBJET : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE
ET SPORTIVE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA
DETR POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

Votants : 23

SÉANCE DU 30 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi trente juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 21 juillet 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Grégory MARCUCCI qui a donné pouvoir à Virginie CHABERT, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie CHABERT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de complexe à vocation scolaire et sportive qui hébergera

- Une cuisine centrale Un réfectoire de 500 couverts pour les besoins des écoles communales et des communes riveraines,
- Deux salles de sports qui serviront en priorité aux activités scolaires et associations sportives locales.

Une réflexion a été menée de manière à prendre en compte les besoins locaux : ceux du club de Tennis mais plus largement :

- le besoin d'agrandissement des écoles et de création d'une cuisine sur place,
- le besoin d'espaces pour l'organisation des activités périscolaires (TAP et pause méridienne)
- la volonté de créer des espaces pour les jeunes
- les besoins des associations sportives qui manquent d'espaces.

Ce plateau sportif, utilisé par le club de tennis et les écoles, accueille déjà trois courts de tennis, un terrain de basket, des lignes de courses et un bac de sable pour le saut en longueur.

Il apparait opportun d'y construire un complexe sportif et de loisirs polyvalent d'environ 1 000 m², capable d'accueillir :

- une cuisine centrale avec réfectoire sur place
- des activités sportives et de loisirs (arts martiaux, yoga, danse, usage scolaire)
- le club house du tennis
- une salle pour les associations sportives...

Le projet devra également prévoir un aménagement extérieur qui sera utilisé par les enfants scolarisés dans les écoles de la Commune qui pourront également occuper cet espace durant le temps périscolaire, en particulier entre 11h30 et 13h30 et après 15h30. L'utilisation des espaces autour du nouveau complexe va pouvoir alléger la concentration des enfants dans les cours des écoles.

Le bâtiment envisagé est un complexe d'environ 1000 m², composé de deux niveaux.

Son mode de fonctionnement va nécessiter de forts besoins frigorifiques pour les chambres froides positives et négatives ainsi que pour l'eau chaude sanitaire. Toute l'énergie rejetée et perdue antérieurement par les condenseurs frigorifiques sera entièrement récupérée pour couvrir plus de 60 % de l'énergie nécessaire à la production d'eau chaude sanitaire.

Les eaux tièdes d'évacuation des douches seront également récupérées pour préchauffer l'eau froide des douches.

Les forts taux d'occupation des locaux de ce complexe exigent un renouvellement d'air très important, l'air vicié rejeté préchauffera l'air neuf des locaux, réduira la consommation d'énergie primaire en hiver, et permettra le rafraîchissement en période nocturne estivale.

Les besoins en électricité en période hivernale seront réduits par l'apport d'énergie produite localement par une micro-cogénération au gaz. Ainsi 31, 5 Méga Watts (an) d'énergie primaire seront directement consommés sur place et permettront de soulager le réseau électrique PACA lors des pointes hivernales, comme le demande le réseau ECOWAT-PACA.

La chaleur issue du moteur thermique et à condensation sur les fumées sera réinjectée dans les réseaux du bâtiment, et sera prioritaire à la chaudière à condensation qui sera installée. Une gestion technique du bâtiment (GTB) permettra ainsi une utilisation rationnelle et efficace de toutes les ressources afin de réaliser des économies.

La toiture terrasse du bâtiment végétalisée par des plantes méditerranéennes, sera équipée d'un réservoir d'orage afin de lisser les débits d'eaux de pluie rejetés et de favoriser d'une façon globale le rechargement des nappes phréatiques.

Aussi, Monsieur le Maire **propose** au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** une aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'installation de ce système de récupération d'énergie dans la Salle « Le Plantier » dont l'estimation s'élève à 498.000 €HT.
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

Cout estimatif	498.000 € HT
DETR 50%	249.000 €
Part communale	249.000 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, **APPROUVE** les deux propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel DELMOTTE

